



Groupe de travail relatif à l'action sociale du 5 mars 2021

2 mois après naissance des SGC...de l'importance d'apporter des réponses concrètes !

Que d'énergie il aura fallu consacrer pour obtenir qu'un point spécifique soit réalisé sur le sujet de l'action sociale suite à la mise en place des SGC (là où il aurait fallu en parler en amont). Action sociale au bénéfice des agents des DDI, action sociale au bénéfice des agents transférés au sein des SGC.

Pour être sûrs de disposer de réponses concrètes, FO a transmis sa liste de questions (à retrouver [ICI](#)) en amont d'une réunion initialement programmée le 11 février, finalement tenue le 5 mars 2021. Le MI s'est engagé à transmettre aux OS dans la semaine du 8 mars les réponses aux questionnements de FO.

De quoi parle-t-on ?

Si l'administration a certes dans un premier temps tenté d'éluder le sujet en orientant les débats autour de pistes d'éventuelles convergence à moyen terme, pour FO, l'objectif de cette réunion était bien de résoudre les problèmes de fonctionnement de l'action sociale de chaque ministère, au bénéfice de chaque agent en DDI ou SGC. Des sujets d'harmonisation potentiellement vers le haut, il y en a bien entendu, mais l'urgence du moment est déjà de consolider le fonctionnement de la chaîne !

L'objectif pour FO est de mettre les SGC-D en ordre de marche pour assurer à minima une continuité des actions sociales ministérielles .

Et il y a bien des difficultés comme en témoignent les sujets mis sur la table...

Revue des « boulons à resserrer »

Comment est organisée la chaîne de l'action sociale ministérielle dans les SGC-D et quelles interfaces avec les chaînes ministérielles (Gestion des BOP) ?

Est-ce que les conventions de délégation de gestion relative à la prise en charge financière des prestations d'action sociale des agents des DDI par les SGC-D sont signées?;

On nous remonte du terrain des blocages liés à la délivrance des licences chorus, des absences de délégations de signatures .

Pour FO il est urgent d'assurer la poursuite des actions ministérielles telle qu'elle existait avant la mise en place des SGC-D.

Réponse :

Pour ne pas multiplier le nombre de convention de délégation de gestion, il a été décidé de faire signer une convention par ministère signée au niveau du SG. Les conventions seraient signées d'ici une dizaine de jours. Les blocages comptables sont en cours de résolutions.

Le SGCD aura-t-il accès aux applications ministérielles? (AGEP pour le MAS, DPAS WEB pour le MTE)

FO est attaché à l'utilisation de ces outils, car ils permettent une totale transparence dans l'utilisation des crédits d'action sociale. L'outil DPAS WEB permet également au président de CLAS de répondre aux enquêtes lancées par le bureau d'action sociale (PSPP2), de renseigner la programmation de l'année N+1, de faire remonter les bilans de l'année N.

Des habilitations à cette application sont rapides à mettre en œuvre

Les présidents de CLAS attendent la notification de leurs crédits d'action sociale 2021 via l'outil DPAS-WEB.

Certains CLAS ont déjà voté leurs programmes d'actions 2021 alors que d'autres (en DDT notamment) n'ont aucune information sur le montant des crédits dont ils disposeront en 2021 pour organiser de l'action sociale collective. Les crédits ont pourtant bel et bien quitté la centrale.

Nos présidents de CLAS DDT/DDTM doivent obtenir à présent des informations sur la gestion comptable 2021 de leurs CLAS .

Le CLAS n'a pas de personnalité juridique alors :

Qui assurera le traitement Chorus? (engagements juridiques ?, Services faits ? Qui signera les bons de commandes?)

Les SG ne sont plus présents dans les DDI.

La nouvelle cartographie budgétaire a réduit le nombre de codes activités par souci de simplification. Dorénavant nous avons un code activité qui globalise plusieurs dépenses comme les prestations arbre de noel et Crédits d'initiative locale (crédit CIL).

Ces codes viennent à nouveau de changer et il faut communiquer avec les CLAS pour assurer de la transparence en matière de gestion comptable.

Réponse :

Chaque CLAS demeure dans son organisation . Les CLAS gardent leurs particularités. Des réunions par visio seront organisées courant avril par la sous direction action sociale du MI avec les responsables actions sociales. L'outil DPAS Web est maintenu pour les CLAS des DDT et les habilitations sont en cours .

Les agents des SGC-D qui sont dorénavant des agents du MI bénéficient de l'action sociale du MI. Des abondements ont été demandés sur des budgets départementaux d'initiative locales (BDIL) pour permettre de faire fonctionner les CLAS du MI .

FO rappelle l'existence au MTE d'instances régionales d'action sociale , les CRCAS.

Les CRCAS sont des instances de concertation entre les présidents de CLAS où des décisions sont prises.

Le SGC-D doit tenir compte des décisions prises en CRCAS notamment sur les décisions de mutualisations d'actions décidées par les présidents de CLAS.

Sur la centaine de présidents de CLAS des MTE,MCTRCT et MM seuls 8 présidents de CLAS ont intégrés les SGCD.

Ils vont devoir quitter leurs mandats de président de CLAS , Il est urgent à présent d'assurer avec le MTE les nouvelles élections pour ne pas freiner l'organisation d'action sociale collective.

Réponse :

Des élections seront à présent rapidement organisées par le MTE pour remplacer les présidents de CLAS

FO rappelle la teneur de la note du 6 mai 2011 du MTE sur l'organisation des arbres de Noël. L'organisation de l'arbre de Noël repose sur le CLAS. Le service est maître d'ouvrage, le CLAS maître d'ouvrage délégué et maître d'œuvre . Maitrise d'œuvre pouvant être délégué à l'association locale .

Une subvention de 40 euros par enfant de – de 13 ans est prévu au BOP 217.

Le service RH des DDI n'existant plus, des informations doivent être données aux présidents de CLAS sur la liste des enfants éligibles à la subvention « arbre de Noël»

Sur les commissions d'aides matérielles (CAM):

Quelles sont les modalités retenues pour l'instruction des aides et secours individuels? Y a t il une modification du champ de compétence des assistantes sociales du personnel: préfecture, région?

Qui siège dans les CAM des CLAS pour l'administration? Il n'y a plus de SG .

Il faut modifier toutes les décisions de composition des CLAS.

FO rappelle qu'en 2020, 685 aides ont été octroyées pour un montant moyen d'environ 1400 euros .

La CAM donne son avis et le directeur signe la décision pour le versement via chorus.

Il ne faut pas de rupture de la chaîne car il y a des agents en difficultés financières qui ont besoins d'aides.

Réponse :

Le fonctionnement des commissions d'aides matérielles reste inchangé et pas de rupture de la chaîne .

FO rappelle la teneur des textes en vigueur en matière d'organisation d'actions sociales collectives.

L'organisation d'actions sociales collectives par les CLAS des MTE/MCTRCT et MM telle que des conférences ou des sorties pendant les heures de travail choque certaines préfectures.

FO rappelle la teneur des textes où il est écrit que la participation à une action collective est considérée comme une activité du service avec toutes les conséquences qui s'y attachent. Pour les actions d'initiative locale, la réglementation en vigueur pour les activités administratives s'applique tant en matière de responsabilité que d'assurances.

Le CLAS a voté ses actions et il ne doit pas y avoir de freins à la mise en œuvre du programme d'action

Est-il envisagé un conventionnement entre le MI et les associations siégeant au CCAS (CGCV, FNASCE,?)

Il serait intéressant de rechercher une complémentarité inter-associative

Sur le sujet de la restauration ?

Certaines conventions collectives avec les RIA arrivent à échéance. Les SGC doivent reprendre ces conventions et en assurer le renouvellement.

Des négociations sont en cours entre le MI et le MTE pour définir le montant des transferts des crédits de restauration collective pour les agents de DDI ;

Un transfert des programmes ministériels 217 vers le programme 216 du ministère de l'Intérieur pourrait selon certaines informations intervenir en cours de gestion 2021.

La pandémie que nous traversons depuis plus d'1 an a mis en difficulté les RA et RIA avec des contraintes sanitaires et des pertes d'exploitations importantes à supporter par les restaurants .

Il ne doit pas y avoir de blocage comptable ni de rupture de service pour le paiement des factures aux restaurants Il en va pour certain de leur survie . À ce jour des blocages existent.

Réponse : L'administration prend note des blocages remontés et informe le GT de la tenue d'une réunion bilatérale le 19 mars prochain entre la DMAT et les DRH pour fixer le montant des crédits à transférer pour la restauration des agents des DDI .